

CENTRAL GARAGE C. TARRIERE

237 Route de Laval

53100 MAYENNE

Téléphone 02.43.32.01.78 centralgaragemayenne@wanadoo.fr

IBAN : FR76 1790 6000 9053 2775 1000 061 BIC : AGRIFRPP879

SARL au capital de 7622,45 €- SIREN : 322224270 - SIRET : 32222427000023

RCS : - N° TVA : FR1932224270 - APE : 4511Z

411C06193
C0619300

MR ET MME BECHET VALERIE ET BEAUDOUIN ANTO
11 RUE PIERRE CURIE

FACTURE N°

50 252

53100 MAYENNE

15/03/2024 29/01/2003 328 557 AR 599 ZJ VOLKSWAG GOLF IV 1.9TDI90
WVWZZZ1JZ3B086611

203	2,000	PNEU A L'AVANT KLEBER 195/65 R15 91V	58,08	58,08	116,16
		CARBURANT : C - ADHERENCE : B - BRUIT EXT : A 68DB			

Pièces	20,00	116,16	23,23	139,39
Dont MO	20,00			
HUILE	20,00			
Dont Port	20,00			
Divers H.T.	20,00			
Exonere				

116,16 23,23 139,39 €

TVA payée selon régime des débits. Régime particulier-Biens d'occasion aux dispositions combinées des art 297A ET 297E du Code Général des Impôts. Tous litiges ou contestations sont à formuler dès la 15ème qui suit la date de facturation. L'attribution de juridiction est issue exclusivement du Tribunal de commerce de Laval. Toutes nos factures sont entièrement dues, net et sans escompte. Les règlements s'entendent au maximum 30 jours à la date de facturation. Passé ce délai, selon l'article D441-5 du code de commerce, le montant de l'indemnité forfaitaire due au créancier au titre des frais de recouvrement est fixé à 40€ et selon l'article L.441-6, fait courir également de plein droit les pénalités de retard au taux en vigueur de 20% annuel par l'inobservation des conditions de règlement pour nos clients professionnels. La propriété des marchandises reste au vendeur jusqu'au paiement intégral de la facture (loi du 12/05/1980). Acceptant le règlement des sommes dues par chèques et libellé à notre nom et en notre qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.